



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **29**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **19/09/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h45 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC
ENEDIS ZAE ECOASPRES FOURQUES

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
 L.FERRER (Thuir) à R.LEMORT
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ
 T.VOISIN (Thuir) à N.MON
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusés:

BELLEGARDE Patrick (Passa)

Absents:

PUJOL Jean-Luc (Fourques)
 CRUCQ Nadine (Fourques)
 P.MAURY (Thuir)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**CONVENTION DE CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE ENEDIS – ZAE ECOASPRES
FOURQUES :**

VU les statuts de la Communauté en matière de développement économique et de gestion de zones d'activités

VU le patrimoine foncier de la Communauté de Communes attaché aux parcelles affectées à la voirie de la zone d'activités ECOASPRES à Fourques

Le Président **RAPPELLE** que l'aménagement de zones d'activités, implique que restent de la propriété de la collectivité, les parties cadastrales de voirie ou d'espaces communs des zones dites d'intérêt communautaire, au terme de l'opération de vente des lots.

Il **INFORME** l'Assemblée que la zone d'activités EcoAspres à FOURQUES, réalisée par la Communauté, est concernée par cette disposition.

De ce fait il est apparu que la société ENEDIS devant intervenir pour la réalisation de branchements privés sur la voirie communautaire – parcelle A2145 Mas d'En Roca – Propriété de la Communauté, sollicite l'Assemblée pour accepter la signature d'une convention de servitude, aux fins d'intervention de l'entreprise.

Les droits et obligations des signataires étant définis par convention, il serait autorisé à ENEDIS de faire pénétrer sur la propriété intercommunale ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages à établir par elle.


Le Président **DEMANDE** au Conseil de l'autoriser à signer la présente convention.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la convention de servitude avec ENEDIS, telle que présentée,

AUTORISE son Président à signer la convention définitive à intervenir et toutes pièces attachées à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.


Le Président
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180927-102-18ServENEDI-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018